

Lekha Dodi n° 417

www.cejnice.com

Le mot du RAV :

LA FAVEUR DIVINE

La Tora dit (Bamidbar 12-13) : « *Moché implora Hachem en disant : « De grâce guéris la De grâce »* ». Voici la courte et efficace supplication que Moshé adressa à Hachem pour solliciter et obtenir la guérison de sa sœur Myriam atteinte de lèpre.

Aaron Hachem le Tsaddik, voyant sa sœur malade, sollicite le 'H'ak'ham le sage, Moché Rabéno afin qu'il intervienne auprès d'Hachem. Il s'agit d'obtenir une faveur divine : la guérison de leur sœur Myriam.

Rabbi Pinh'as ben H'ama enseignait (Baba batra 16 a) : « *Celui qui a un malade dans sa famille, qu'il se rende chez le H'ak'ham l'érudit en Tora et qu'il lui demande d'implorer la Miséricorde divine comme il est dit (Michelet 16-14) : « Le courroux du Roi est un messenger de mort, un homme H'ak'ham sait l'apaiser. »*

L'érudit, inspiré en Tora nous enseigne :

1/ qu'il faut prononcer une prière courte.

2/ qu'il faut solliciter la Miséricorde divine par la phrase : « De grâce guéris la, de grâce ! », pour obtenir « la Faveur Divine ».

Le rôle du H'ak'ham est de donner de l'espoir au malade même lorsque son état de santé est critique. Il faut prier, espérer en la Grâce divine, et ce jusqu'à son dernier souffle.

Le H'ak'ham encourage le malade à s'engager un peu plus dans la voie de la Tora comme il est dit (Chémot 15- 26) : « *Si tu écoutes bien la voix d'Hachem ton D., tu feras ce qui est droit à Ses yeux, tu prêteras l'oreille à Ses préceptes, et toutes les plaies dont J'ai frappé l'Egypte, Je ne les mettrai pas sur toi, car Je suis Hachem qui te guérit. »*

C'est uniquement Hachem qui guérit ! **La guérison des maladies est une Grâce divine qui passe nécessairement par le canal des médicaments, des médecins et des chirurgiens.** Hachem le Tout Puissant met entre leur savoir et leurs mains un « instrument unique », c'est-à-dire le remède.

Notre supplication consiste à implorer la Grâce divine, pour que le médecin et son remède soient les envoyés d'Hachem. Pour cela, le médecin doit avoir une grande modestie, et prier lui aussi pour la guérison du malade.

Il est dit dans le Cantique des Cantiques (Chir Achirim 2-5) : « *Car je suis malade d'Amour* ». Nos maîtres expliquent dans le Midrach qu'il s'agit ici de la communauté d'Israël s'adressant ainsi à Hachem : « Maître de l'univers, nous savons que toutes les maladies qui nous affligent sont uniquement destinées à nous rapprocher de TOI. Nous sommes **malades d'amour**, Tu nous interpelles par la maladie pour que nous remettions en question afin de mieux apprécier tous Tes bienfaits, et d'éveiller notre Amour à Ton égard », pour obtenir « la Faveur Divine ».

Rav Moché MERGUI
ROCH HAYECHIVA

Parachat BEAALOTEH'A

Horaires CHABAT

Nice et Régions

Vendredi 28 Mai 2010

Hadlakat Nérote.....20h00

Chékia.....21h02

Samedi 29 Mai 2010

Fin de Chabat.....21h55

Rabéno Tam.....22h34

**La Yéchiva Torat H'aïm
CEJ**

**souhaite un
grand mazal tov
au**

**rabbin yona ghertman
et sa femme**

**à l'occasion de la
naissance de leur fille**

SARA-LEA

**La Yéchiva Torat H'aïm
CEJ**

**souhaite un
grand mazal tov**

**aux familles
bismuth et bellaïch**

**à l'occasion du mariage
de leurs enfants**

Michaël et Rachel

Celui qui porte atteinte à sa vie transgresse une très grande faute, comme le dit la Tora dans Béréchit 9-5. C’est pour cela qu’il est enseigné dans la Béraïta Avel Rabati « on ne déchire pas ses vêtements pour le suicidé, mais on prononce la bénédiction des endeuillés puisqu’elle est un signe de respect pour les vivants. Le suicidé est celui qui annonce qu’il va porter atteinte à sa vie et fait un acte qui prouve cette atteinte, par exemple il dit qu’il va se jeter du toit et c’est ce qu’il fait ». Le Rambam écrit « qu’on ne porte pas le deuil à son égard et qu’on ne prononce pas de discours funèbres ». Le Bet Yossef explique que ces choses sont faites pour honorer le défunt et non les endeuillés, or pour le suicidé on ne fait rien vis-à-vis du défunt mais seulement vis-à-vis de ses proches. Le Tour pense par contre que les proches parents déchirent leur vêtement et prennent le deuil. Le Choulh’an Arouh’ fixe la halah’a comme le Rambam, et le Maharikach rajoute qu’on ne prononcera pas le tsidouk hadin, on n’allumera pas de veilleuse à son chevet et on ne fera pas tous les us qu’on fait pour les morts. La seule chose qu’on fait pour lui c’est l’enterrement et le linceul, précise le Rachba. Rav H’aïm Falag’i écrit qu’on suivra l’opinion tranchée par le Choulh’an Arouh’ comme le dit la règle « concernant les lois du deuil on suit l’opinion la moins sévère ». Le Daât Kédochim s’interroge si on dira la bérah’a « dayan haemet », mais il me semble clairement qu’on ne dira pas cette bénédiction puisqu’elle dit que c’est D’IEU qui reprend les âmes avec justice or dans ce cas c’est l’homme qui s’est donné la mort de surcroît en transgressant la volonté divine, telle est également l’avis de Rav H’aïm Falag’i. Il me semble également que même dans le cas où il y a un doute s’il s’est suicidé auquel cas le deuil sera pratiqué malgré tout la bénédiction de dayan haemet ne sera pas prononcée.

<.><.><.><.><.><.><.><.><.><.><.><.><.>

De la gravité de la médísance – d’après *Maran Hagaon Rav Ovadya Yossef chalista* « Méor Israël – Drouchim » page 338

Il est dit dans la Tora « tu ne porteras pas les propos de ton peuple », il s’agit de la médísance et du colportage, même s’il dit la vérité quand il rapporte le mal d’autrui sa faute est très grave. Au traité Pesah’im le Talmud raconte que Touvyà commis une faute et Zigoud vint la rapporter à Rav Papa. Le maître condamna Zigoud à recevoir des coups ; celui-ci s’étonna « c’est Touvyà qui faute et est-ce à Zigoud de recevoir une sanction ? ». Le maître lui répondit : du fait que tu viens témoigner seul ton témoignage ne peut être pris en compte, puisqu’il faut deux témoins, ceci est donc considéré comme de la médísance ! Au traité Arah’in 15b Rav Ah’a bar H’anina enseigne qu’une personne ayant médité ne peut plus réparer sa faute. Le Rambam écrit : nos Sages disent qu’il y a trois fautes où l’homme est sanctionné dans ce monde-ci et est exclu du ôlam haba l’idolâtrie, la débauche et le meurtre, et, la médísance est pire que ces trois fautes. Apprenons de Miryam qui est frappé par la “lèpre” alors qu’elle n’a pas vraiment médité et elle était animée d’une bonne intention à fortiori celui qui médité et veut nuire à autrui qu’il sera sanctionné. Le Talmud au traité Sanhédrin enseigne que Doëg Hahadomi est exclu du ôlam haba, bien qu’il était un très grand maître de la Tora chef du tribunal, parce qu’il dira du lachon hara sur Ah’imeleh’ ce qui entraînera le roi Chaoul à tué Ah’imeleh’ et quatre vingt cinq cohanim. Doëg fut puni : il oublia toute sa Tora et n’eut point d’enfant érudit ni d’élève.

Le H’ovot Halévavot rapporte les propos d’un pieux : des hommes arriveront dans le monde de la vérité au moment du jugement final et on leur montrera de nombreux mérites, ils seront étonné de ces mérites attribués alors qu’ils n’ont pas agi de la sorte durant leur vie. On leur répondra qu’ils bénéficient des mérites de ceux qui ont dit de la médísance à leur égard ! De même certains arriveront dénués de tout mérite à leur étonnement on leur expliquera qu’ils ont perdu tous leurs mérites à cause du lachon hara qu’ils ont prononcé de leur vivant. Pire encore les fautes de ceux sur qui ils ont médité se rabattront sur eux. Rav Chlomo Kluger explique que ces hommes ayant dit du lachon hara crieront « erreur » face au tribunal céleste et D’IEU leur rétorquera que tout est dû à la médísance. Ne sois donc pas étonné car, comme écrit le Rambam « ceux qui médísent perdent leur ôlam haba ».

Le Midrach rapporte que durant la génération du roi Ah’av ils remportaient toujours les guerres, malgré leur mécréance, parce qu’ils ne prononçaient jamais du mal sur autrui, par contre du temps du roi Chaoul bien qu’ils étaient de grands érudits ils ne remportaient pas toujours les victoires parce qu’il y avait parmi eux des médísants. D’IEU a dit même si tout Israël sont des mécréants et leur roi un impie je leur donne la terre promise aux Pères s’ils n’écourent pas de médísance. Le H’ida et le H’afets H’aïm écrivent que notre exil est si long à cause du lachon hara !

A propos des 24000 élèves de Rabi Akiva qui meurent tous par étouffement durant la période du ômer, le Maharcha et le Péri H’adach expliquent qu’ils disaient du mal l’un sur l’autre.

Au traité H’olin nos Maîtres conseillent donc de taire le mal de l’autre et de ne le juger seulement favorablement, ainsi D’IEU nous jugera comme tel.



L'autre c'est (pas) moi !

par Rav Imanouël Merqui

Dans Avot Dérabi Nathan chapitre 41 le Maître Rabi Yéhouda ben Téma enseigne : « Si tu as causé un petit tort à ton ami considère comme si c'était un grand tort. Si tu as rendu un grand service à ton ami considère comme si c'était un petit service. Si ton ami t'a rendu un petit service considère comme si c'était un grand service. Si ton ami t'a causé un grand tort considère comme si c'était un petit tort ». L'homme a tendance à mystifier ce qu'il fait de bien à l'autre et à dramatiser le mal que l'autre lui fait. Le Maître nous conseille d'inverser les données : démystifier ce bien qu'on fait à autrui et dédramatiser le tort qu'il nous fait subir.

Toutefois je m'interroge : pourquoi ne pas mesurer chaque chose à sa juste dimension ? Pourquoi dédramatiser ce qu'il me fait et démystifier ce que je lui fais ? Pourquoi mystifier ce qu'il me fait de bien et dédramatiser ce qu'il me fait de mal ? Il apparaît que la nature de l'homme est de toujours démesurer ce qu'il vit, en lui attribuant un aspect surdimensionné ! Reconnaître l'authentique valeur des événements qui nous entourent est un exercice qui dépasse lui-même l'homme. On voit bien par exemple lorsqu'on gronde un enfant sur une bêtise il rétorque « ça va, ce n'est pas grave ». Ce "ce n'est pas grave" de l'enfant on le retrouve chez l'adulte lorsqu'à son tour on le réprimande sur une faute commise ou sur un tort adressé à autrui il dédramatise et également il dira "ça va, ne t'emporte pas, c'est rien", et propos semblables. On s'énerve lorsque l'autre nous le dit mais on ressent un grand kiffe de le dire à l'autre. Ce kiffe est en réalité une protection de soi face à sa critique. Plutôt que de reconnaître noblement son tort l'homme réagit avec une certaine fierté et minimise l'erreur qu'il a commise.

En réalité c'est plus profond que cela. Lorsqu'on est atteint par autrui on dramatise ce qu'il nous a fait parce que notre ego est touché et on n'est pas prêt à passer outre. Du côté du bienfait d'autrui on est profondément ingrat et profiteur pour ne point se sentir redevable de ce bienfait reçu on le minimise. Mais, étant donné que notre ego est surdéveloppé le bienfait qu'on attribue à autrui tout aussi minime soit-il on l'amplifie et on attend une reconnaissance grandiose. Ceux sont là deux caractéristiques qui sont mises en relief : la recherche des honneurs et l'ingratitude, sœurs jumelles dans les vices de l'homme.

L'auteur du Binyan Yéhochouâ dans son commentaire sur cet enseignement rappelle que la tendance de minimiser le mal et amplifier le bien découle du principe que par excellence nous ignorons le salaire des mitsvot et la sanction des fautes. Nul être ne connaît la valeur des actes de l'homme, comme écrit le Rambam dans ses Hilh'ot Téhouva chapitre 3 paragraphe 2 « l'évaluation des mérites et des condamnations ne dépend pas du nombre de bonnes et mauvaises actions, mais selon leur grandeur. Cette évaluation se fait par la conscience divine et Lui seul sait comment on apprécie les mérites et les sanctions ». Pour aller dans son sens et pousser son idée un peu plus loin il me semble que ce que nous ignorons davantage est le ressenti de l'autre, ce n'est pas tant ce qu'il fait de bien qu'on minimise mais c'est surtout sa personne même qu'on rétrécit ! C'est-à-dire que nos propos, nos actes etc., qui ont un sens changent de sens lorsqu'ils sont orientés vers l'autre et c'est bien cet autre que nous mésestimons...

Je réponds là à mon interrogation : pourquoi ne pas conseiller une valorisation juste de nos actes plutôt que de surestimer le bien reçu d'autrui et minimiser, je veux dire dédramatiser ce qu'il nous fait, ainsi que de minimiser ce bien qu'on lui fait et dramatiser le mal qu'on lui fait ? Cette interrogation contient une erreur que nous avons facilement tendance à faire : nous détachons les faits de l'homme. Nous balançons un mot, une insulte, sans prendre soin de la personne qui va la subir. On fait du mal mais on ne se soucie pas de la personne qui est en face pour s'assurer qu'on ne lui fera "pas trop mal". En simple on ignore l'autre. Ignorer dans le sens d'une mauvaise évaluation de l'autre. Ignorer dans le sens de son non calcul.

Cette erreur trouve son origine dans le fait qu'on se place soi-même comme étant le référentiel de l'autre. Or, l'autre n'est pas un autre moi-même, je ne suis pas l'autre et l'autre n'est pas moi-même. L'autre est un autre à part entière, détaché de mon moi, inégalable au moi, incomparable au moi. Le référentiel de l'autre n'est autre que lui-même. Se détacher de soi pour aller vers l'autre.